» Royaumes de ce monde, augmentera en » hommes & en culture; les mœurs reprendront leur ancienne vigueur; les richeſſes » plus également partagées, & ſemblables » à ces canaux bienfaiſants qui fertiliſent » les campagnes, en ſe répandant dans les » familles, les féconderont; la triſte & inquiette miſere abandonnera les heureux » Habitans de notre France; l'aiſance, » comme une roſée ſalutaire, fera germer » dans tous les cœurs la joie & l'allegreſſe, » & nous verrons naître une pepiniere de » nouveaux François qui ſe joindront à nous » pour porter au Dieu de nos Ancêtres leurs » vœux & leurs offrandes pour le Pere commun, pour LOUIS *le bien aimé de ſon Peuple*, &c.

Les matieres qui compoſent ces Volumes ſont :

Avis aux Sociétés d'Agriculture, ſur les Cultivateurs.

— Aux Riches, ſur les Pauvres.

— Sur l'Education.

— Aux Meres, ſur l'éducation des Filles.

— Aux Grands & aux Petits, ſur le luxe.

— Aux Modernes, ſur les Anciens.

DESCRIPTION

D'une Machine propre à faire le pain, tirée du Recueil de Branca, Ingénieur de Lorette, extrait par M. Pingeron.

Le préjugé de croire qu'il ne reſte plus rien à perfectionner dans les procédés les plus communs, par la ſeule raiſon que toutes les tentatives ont été faites, eſt des plus ridicules. On devroit ſe rappeller ce que nous apprend le Poëte, *accidit in punctо quod non accidit in horâ*; il ne faut qu'un moment heureux. Pourquoi faut il que le préjugé l'écarte ? C'eſt pour nous ſouſtraire à ſa tyrannie que nous faiſons connoître la machine à faire le pain; la ſimplicité fait ſon mérite.

On doit imaginer un arbre vertical qui porte dans ſa partie ſupérieure une roue chargée de quatre poids, qui doit faire les effets des volans dans les horloges, c'eſt-à-dire, régler & entretenir le mouvement. L'arbre dont il s'agit eſt coudé à hauteur d'appui, & ſe joint dans ce coude avec un tirant de fer qui communique au bout du rayon d'une portion de cercle d'environ 35 degrés. Cet arc, qui ſe meut verticalement ſur ſon centre, porte deux morceaux de bois, qui en tombant ſur la table, au bord de laquelle eſt fixé l'arc, diviſe la pâte & la triture; un homme ſeul avance la pâte & la préſente ſous ces bâtons. La machine eſt miſe en mouvement par un levier, attaché d'un bout dans le mur, & tenant dans ſon milieu à un tirant de fer qui aboutit à la manivelle ou à l'arbre coudé. Lorſqu'on eſſaye de faire mouvoir ce levier qui agit horizontalement, l'arbre tourne, & par conſéquent la portion circulaire hauſſe & baiſſe, & comprime ou diviſe la pâte à volonté. La perſonne qui préſente la pâte doit avoir grand ſoin que ſes mains ne ſe trouvent pas priſes avec elle. Il eſt aiſé d'imaginer des moyens convenables pour que l'on puiſſe approcher la pâte ſans courir les riſques d'avoir les mains écraſées. Cette méchanique, qu'on ne concevra bien ſans figure que lorſqu'on la deſſinera d'après cette deſcription, peut être appliquée à un petit foulon de draps, à une Blanchiſſerie. Comme la Machine eſt miſe en mouvement par un homme, & que celui-ci peut ou l'accélerer ou la retarder à ſa volonté, l'objection ſur la trop grande preſſion des draps ou des linges peut être preſque nulle quand on le voudra. On verra cette machine deſſinée dans les Arts utiles par M. Pingeron.

AVIS.

Les perſonnes qui deſireroient trouver des noyers pour planter cette Automne, pourront écrire à Sainte Menehoult à M. Robinet, Receveur des Bois du Roi, qui eſt en état d'en livrer ſept à huit cents. Il les vendra en gros & en détail.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 19, juſqu'au Mercredi 23 Août 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 12 muids 2 ſeptiers de froment, 12 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 362 muids 8 ſeptiers de farines, il reſtoit de l'autre marche 146 muids de froment,

point de ſeigle, & 391 muids 8 ſept. de farines, ce qui a fait 158 muids 2 ſeptiers de froment, 12 muids 3 ſept. de ſeigle, & 754 muids 4 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 122 muids 10 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 129 muids 2 ſeptiers, ce qui a fait 252 muids.

Le Mercredi 23 Août, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1176 muids 9 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 747 muids 6 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 430 muids 3 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 25 ℔ 5 ß, le froment nouveau, de 18 à 26 ℔, le ſeigle, de 13 ℔ 10 ß à 14 ℔. Le froment a été vendu à la Greve, de 20 à 26 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 15 ß à 2 ℔ 5 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 3 ß 6 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

▲

PARIS. *30 Août 1769.*				LYON. *le 22 Août.*				BORDEAUX. *le 21 Août.*			
Amſterdam,	54	3/4		Amſterdam,	54	7	8e 55	Amſt. . .	54	15	16
Lond. . .	32	15	16	Auguſte, .	51	3	8e				
Hambourg, . .	180	1/4		Vienne, .	51	3	8e	Lond. . .	32	15	16
Madrid, .	15		6	Lond. . .	32						
Cadix, . .	14	19	6	Livourne, .	96	1/2		Hamb. . .	26	15	16
Livourne, .	96	1/4		Genes. . .	94	1/2					
Lyon, . .	1/8	b.		Madrid, .	74	1/4	5 8	Paris,	1/4	p	8/8 p.
				Cadix, .	74	5	8 1/2				
				Paris, . .	1/2	p.					
				Marſeille,	2 p	8/8.	p.				
				Dépôt p. Août.	1/4						
				Piaſt. . .	48	12	6				

De l'Amérique septentrionale.

LA derniere Aſſemblée qui s'eſt tenue à Boſton, & qu'on a préſentée en Angleterre ſous les couleurs les plus noires, n'étoit compoſée que de Députés de différentes Provinces & Communautés de la baye de Maſſachuſet, pour expoſer leurs griefs aux yeux du Roi dans le plus grand jour, ſans entrer dans aucunes affaires de Gouvernement ou même de Politique, de telle nature qu'elles puiſſent être. On ſuppoſe qu'ils ſont autoriſés à ſe conduire ainſi, attendu qu'on a fait en Angleterre le rapport le plus faux de leurs ſentimens & de leur façon d'agir, & qu'ils ſe regardent à cet égard comme très-innocens.

Voici les propos qu'on tient aujourd'hui publiquement en Amérique.

» Que les Habitans de l'Ancienne An-
» gleterre, diſent les Américains, nous im-
» poſent des taxes s'ils le jugent à propos;
» mais ils ne pourront pas encore le faire
» long-temps. Pluſieurs de ceux qui naiſſent
» actuellement verront le canon tourné con-
» tr'eux. Dans ſoixante ans & même plutôt,
» il y aura ſix fois plus d'Habitans en Amé-
» rique qu'il n'y en a aujourd'hui en Angle-
» terre. Ces derniers oſeront-ils alors taxer

» les Américains ? Penſent-ils que quarante-
» huit millions d'Habitans céderont à huit
» ou neuf millions ? Ignorent-ils que la loi
» du plus fort eſt celle de chaque Etat. »

Les Colons Anglois en Amérique ſont auſſi zélés pour la proſpérité de la Grande Bretagne que peuvent l'être les meilleurs Patriotes de cette Iſle. Il eſt certain qu'ils donneroient à la Métrople la plus grande partie de leurs biens, ſur les ſeules requiſitions du Roi, & même beaucoup plus qu'elle ne pourroit jamais eſperer de recevoir par les Loix burſales contre leſquelles ils ſe ſont toujours récriés, par la ſeule raiſon qu'elles ſont humiliantes pour eux, & nullement par un principe de *déloyauté* pour leur Prince, ou d'inimitié pour leurs Compatriotes en Angleterre, dont ils ont toujours regardé l'honneur & la proſpérité comme ne faiſant qu'un avec le leur propre.

Le froment ſe vend aujourd'hui trois ſchellings ſterlings par boiſſeau dans la Penſilvanie, le Maryland & la Virginie, & il y a dans le Pays pluſieurs milliers de quarters d'ancien froment, outre les eſpérances que donne la moiſſon. Quelle ſource de richeſſes pour nos Marchands, s'il y a une diſette l'année prochaine en Angleterre ou dans quelqu'autre Pays de l'Europe ? Le fret d'un boiſſeau de froment pour l'Europe n'excéde pas ordinairement un ſchelling d'Angleterre. En conſéquence combien des Loix, qui tendent à une rupture entre la Grande Bretagne & ſes Colonies, ne ſont-elles pas contraires à la ſaine politique & ruineuſes pour l'Empire Britannique.

Il y a quelques années qu'on ne voyoit point en Amérique d'argent comptant pour acheter du froment ; les Fermiers portoient à Philadelphie, à Annapolis & à la Nouvelle York leurs échantillons de froment & d'autres grains dans des petits ſacs ſous leurs bras, contens de trouver à les échanger pour des marchandiſes à tel prix que ce fût ; mais aujourd'hui ils veulent de l'argent comptant, & même ils exigent trois ſchellings ſterlings par boiſſeau, au lieu de marchandiſes, dont on enfloit le prix pour les faire monter à trois ſchellings monnoie du Pays.

Un grand nombre d'Irlandois, de Hollandois & d'Ecoſſois ſe ſont établis depuis peu dans les parties reculées de Maryland derriere la Ville de Baltimore ; ils ſe ſont particulierement attachés à l'Agriculture, & ſur-tout à la culture du froment, au grand avantage de toute la Province, mais principalement de cette Ville, qui s'eſt augmentée prodigieuſement.

Baltimore eſt la Capitale de la Province de ce nom, à environ 30 milles au Nord d'Annapolis ſur la riviere *Patapſiro*, qui eſt une des cinquante neuf rivieres navigables qui ſe jettent dans la grande baye de *Cheſapeak*, & tranſportent aux Caps de la Virginie toutes les marchandiſes d'étape des deux Colonies à tabac.

Cette Ville (Baltimore) pouvoit à peine compter trente maiſons il y a quinze ans, & aujourd'hui elle en a plus de trois cents bien meublées, outre pluſieurs édifices publics, & il ſe forme encore prés de cette Ville un Village appellé le *Point*, & il y a ſur les chantiers dix Bâtimens de mer, trois deſquels ſont de forts Vaiſſeaux.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 30 Août 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	714		marc.
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à . . .	698		
Les guinées à . . .	712		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5	once.
Or à 20 karats à . .	82		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6 marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10	
Piaſtres, à	48	10	

AVIS AUX NÉGOCIANS.

Le ſieur Ranald Macdonald, Courtier d'Aſſurances & Négociant, demeurant à Londres *in Nicolas Lane Lombart ſtreet*, a l'honneur d'informer MM. les Négocians, & autres qui ſouhaiteroient faire faire des Aſſurances à Londres, ou en tirer toutes marchandiſes quelconques, dont l'entrée ſoit permiſe en France ou dans les pays reſpectifs, qu'il remplira & exécutera avec la der-

niere exactitude & fidélité, & aux termes les plus raiſonnables, toutes les commiſſions que l'on voudra bien lui donner, ſoit pour les aſſurances, dont il fera faire les polices par tout ce qu'il a de plus ſolides & de plus accrédités parmi les Aſſureurs de Londres ; ſoit pour l'expédition des marchandiſes, qu'il fera avec toute la promptitude & toute l'attention poſſibles ; ſoit enfin pour le recouvrement, en cas de perte ou avarie, & le tout à très-peu de frais.

On pourra lui écrire en droiture à ſa maiſon à Londres, ou au ſieur Æneas Macdonald, ſon Correſpondant, à l'ancien Collége des Chollets à Paris, qui donnera tout éclairciſſement & toute ſatisfaction, par rapport à ce nouvel établiſſement, à tous ceux qui s'adreſſeront à lui, par lettres ou autrement.

AUTRE.

M. Gautheron, Marchand de Soie, rue S. Denis à Paris, près de celle de la Truanderie, vend toutes ſortes de ſoies pour les Fabriques de Campagne, de blondes & dentelles noires, rubans, &c. en gros & en détail.

Il tient auſſi un Magaſin de porcelaines des Indes & de la Chine, qu'il tire en droiture de l'Orient.

AUTRE.

On trouve chez MM. les Freres Jumaux, Marchands Merciers à Paris, rue de Sartine, à la nouvelle Halle, des fuſils de chaſſe à l'abri de la rouille, des fuſils à un ou deux canons, avec, & ſans bayonettes, & des piſtolets à un ou deux canons ; le tout à très-bon compte.

AUTRE.

Le ſieur Sardin, Marchand de Vin, rue Platriere à Paris, propoſe du vin du Rhin à 4 liv. la bouteille, compris le flacon.

Nota. En annoncant un Compas d'une nouvelle conſtruction, nous lui avons donné le nom de *mediſique* au lieu de *mediſigne*, qui eſt le nom ſous lequel l'Auteur l'a publié. Nous penſons que cette erreur n'eſt pas conſidérable. L'un pourra venir de *medium ſecans*, & l'autre de *medium ſignans* ; ce qui revient au même.

FINANCES.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 10 *Janvier* 1769.

Portant ratification d'une Convention conclue entre le Roi & le Grand Duc de Toſcane, pour l'exemption réciproque du droit d'Aubaine, entre les Sujets de Sa Majeſté & ceux de ce Prince.

Autres, données à Verſailles le 18 *Mars* 1768, portant ratification d'une Convention conclue entre le Roi & l'Infant d'Eſpagne, Duc de Parme, pour l'exemption réciproque du droit d'Aubaine entre les Sujets de Sa Majeſté & ceux de ce Prince.

Elles ſont enregiſtrées en Parlement.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août 1769.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
Ac. des Indes.	1040	1025 40	1050
Emp. de la Com.	360		360
Prom. à 5 p %.	28 ½	28 ½	
Prom. à 4 p %.	50 ½	50 ½	52 52 ½ 52
Ac. des Fermes.	865	865	862 ½
af. p. l. du Dix.	6 ½	6 ½	7 ½
3e. Loterie.	1 ½		
Annuites.	299		
Coup. d'An.	60 ½	60 ½	
Emp. de 50 mil.	45	45	
Emp. de 30 mil.	49	49 48 ½	49
Col. 1759.	50	50	
Canada.	55	55	55
4e. L. Epoques.	14 ½	14 ½ 15	15
Nouette	46	46	46
Ac. de la caiſſe			
tirage de la C.	3e 380 4e 340 5e		
2e Lot. Comp.	(330		
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. % ſ. l. cuirs			
A 3 p. % ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 70.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LYON.			MOULINS.			ORLÉANS.			TOURS.		
Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.		Lieux des Marchés.	Prix.	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.
Lyon.	22	17 1	Aubuſſon.	19	7	Beaugency,	23	12	Amboiſe.	25	4 7
			Château-Chi.	24*		Blois.	21	15 7	Angers.	26	5 2
			Decize.	21		Chartres.	24	17 3	Beaugé.	25	10 5
Montbriſon.	21*	4 1	Evaux.	20	9				Châtel. du-Loir	22*	11 5
			Gannat.	19	10 8	Châteaudun.	21*	10 10	Château-G.	25	6
			Gueret.	21		Clamecy.	22	3	Chinon.	25	8
Roanne.	24	7 6	Montluçon.	18	16	Dourdan.	26*	1 8	Lafleche.	24	16 10
			Montmarault.	16*	16				Laval.	28*	19 3
			Moulins.	20	8 7	Gien.	21		Le Mans.	23	18 11
St. Etienne.	24*	19 10	Nevers.	23	4	Montargis.	20	11 4	Loches.	23	19 8
			S. Pierre le M.	20	14	Orleans.	25	2 10	Loudun.	24	5 8
									Mayenne.	25	15 9
Villefranche.	22	13 4	St. Pourçain.	20	8	Pithiviers:	21	1 8	Montreuil-B.	22	18 5
									Richelieu.	23	3
						Romorentin.	24	17 9	Saumur.	24	19 4
						Vendôme.	22	14 8	Tours.	25	12 11
Prix Communs.			Prix Communs.			Prix Communs.			Prix Communs.		
From. le ſep.	23	4 4	From. le ſep.	20	9 5	From. le ſep.	22	17 5	From. le ſep.	24	18 7
Pain la liv.		3 3	Pain la liv.		2 9	Pain la liv.		2 5	Pain la liv.		2 10
Avoine le ſ.	7	6 9	Avoine le ſ.	5	4 2	Avoine le ſ.	8	6 11	Avoine le ſ.	6	17 4
Foin le q.	2	5 1	Foin le q.	2	2	Foin le q.	2	8 9	Foin le q.	1	18 5
Paille le q.	1	11 6	Paille le q		15 5	Paille le q.	1	4 10	Paille le q.	1	3

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 14 au 21 Août 1769, il a été exporté de cette Ville par trois Navires Hollandois, trois Eſpagnols & 8 François, les marchandiſes ſuvantes; ſçavoir, pour *Roterdam*, 25 bariques d'eau-de vie, 41 bariques d'huile de térébenthine, 28 balles de réglisſe, 25 balles de peaux de cacao, 50 balles de laine; pour *Porto en Portugal*, 16 milliers de brai & 8 barils de goudron; pour *Pontevedre*, 4500 conques de bled

d'Inde, 188 milliers de brai ſec & 60 barils de goudron ; pour *Saint Sebaſtien*, 4 bariques d'eau-de-vie, 6 bariques de goudron, 13 balles de papier & 7 ballots de laine ; pour *Saint Ander*, 80 barils de goudron, 47 pains de brai, 700 planches de pin & 32 quintaux de cordages ; pour *Andaye*, 2500 planches de pin ; pour *Morlaix*, 45 milliers de réſine & 800 planches de pin ; pour *Nantes*, 355 milliers de réſine, 700 planches de pin & 42 balles de laine ; pour *Iſigny*, 87 milliers de réſine, 6 barils de brai gras & 550 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port dans le même eſpace de temps 1 Navire Hollandois, 1 Eſpagnol & 10 François ; le Hollandois venoit de Petersbourg chargé de 202 tonneaux de froment, l'Eſpagnol venoit de Saint Sebaſtien avec 10 paquets de feuillards, 400 douves à bariques & 10 tonneaux de leſt en ſable ; des 10 François 3 venoient de la Corogne, 1 de Saint Ander, 1 de Viveros, 1 de Rivadeos, 1 de Carril, 1 de Saint Malo, 1 de Grandville, tous neuf ſur leſt en ſable & en pierre, & 1 de Marennes avec 65 muids 18 boiſſeaux de ſel.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du 31 Juillet au 7 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 30 Bâtimens François & 31 Etrangers ; des premiers, 4 venoient des Colonies, ſçavoir, le *Maure*, Capitaine *Joſeph Daniel* de Marſeille ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Blaiſe Granet* de Saint Nazaire, partis tous deux de la Martinique ; l'*Europe*, Capitaine *Jean-François Reynaud* de Marſeille ; la *Colombe*, Capitaine *François Iſnard* de Marſeille, partis tous deux du Cap, chargés ainſi que les deux précédens de marchandiſes des Colonies ; les autres venoient d'Amſterdam, de Corck, de Limerik, de Breſt, de Bordeaux, de Mogador, de Tunis, de Salonique, de Majorque, de Mahon, de Carthagene, d'Almazaron, de Barcelonne, de Manfredonia, de Tarente, de Civita Vecchia, d'Ancone, d'Asfax, de l'Iſle-Rouſſe, de Lapria, du Bouc, de Genes, des Iſles Saint Pierre, de Nice, de Luan, de Savone, de Colioure, d'Agde, d'Arles, de Toulon & de la Ciotat, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie & autres ; mais parmi ces divers Bâtimens, la Pinque, la *Notre-Dame des Anges*, Capitaine *Joſeph Tourame* de Martigues, venant de Mongador, & le Bateau le *Saint Louis*, Capitaine *Dominique Borme* de Toulon, venant de ce même endroit, apportoient 425 charges de bled, 600 milleroles d'huile, cire & amandes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port du 24 Juillet au 6 Août, 73 Bâtimens François & 20 Etragers, allant à Menton, à la Ciotat, à Agde, à Arles, à Cannes, à Frejus, à la Seine, à Caſſis ; à Saint Tropès, à Cette, à Saint Chamas, à Bandol, à Luan, à Bormes, à Oneille, à Antibes, à Nice, à Genes, en Corſe, en Sardaigne, à Cagliari, à Barcelonne, à Livourne, à Civita Vecchia, à Carrara, à Palerme, à Veniſe, en Morée, au Levant, à Conſtantinople, à Smyrne, en Barbarie, à Tunis, à Nantes & à Rouen, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes d'épicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES,
ANNÉE 1769. Du Samedi 9 Septembre.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

M. Treilhard lut dans cette même Séance des observations sur la Taille tariffée.

M. de Maſſac préſenta enſuite un modele de ruches en bois de ſon invention, que le Bureau jugea être moins compliquées, moins embarraſſantes & moins coûteuſes que celles de M. Palteau. Ce Confrere lut ſur cette matiere un Mémoire qu'il adreſſe d'un ton affectueux aux Habitans de la campagne, & dans lequel il leur donne les connoiſſances néceſſaires pour la conſtruction de ces nouvelles ruches très-propres à gouverner les abeilles, & où l'on trouve toute l'aiſance poſſible pour les nourrir & les ſoulager dans les temps de maladie & de famine; pour prévenir leurs pertes & leurs affoibliſſemens dans toutes les ſaiſons, & ſur-tout pendant l'hyver & au commencement du printemps; pour les garantir des impreſſions du froid & des inſultes de cette multitude d'ennemis qui cherchent ou à les détruire elles-mêmes, ou à ravager leurs proviſions; enfin pour dégraiſſer, placer & tranſporter les hauſſes néceſſaires, & tout cela ſans en faire périr, & ſans réveiller leur mauvaiſe humeur.

Après avoir donné la connoiſſance du méchaniſme de ces ruches, M. de Maſſac entre dans un détail circonſtancié des divers ſoins qu'on doit prendre des abeilles chaque mois de l'année.

Le Bureau pria ce zelé Confrere de vouloir bien veiller à la conſtruction de ſix ruches ſur le modele de celle qu'il venoit de préſenter, & arrêta qu'elles ſeroient diſtribuées dans ſix Paroiſſes voiſines, avec une copie de ſon excellent Mémoire.

M. de Puimaretz nous a envoyé depuis un Mémoire de ſa compoſition ſur la maniere de faire le beurre, avec deux autres ſur la même matiere, qui ne ſont pas de lui. Il invite MM. ſes Confreres de Brive à former de ces trois Mémoires un quatrième, propre à donner les connoiſſances qu'il ſeroit bon de répandre dans nos campagnes ſur la meilleure façon d'y faire le beurre. Le Bureau a arrêté que M. l'Abbé de Laval, alors abſent, ſeroit prié d'extraire de ces trois Mémoires les choſes qu'il jugeroit praticables dans le bas Limouſin. M. de Puimaretz avertit en même temps dans ſa lettre que les curieux de cette Ville pourront voir chez lui deux différens moulins à beurre, une ſérene & une baratte. Voici une ſeconde lettre que j'ai reçue de lui par le dernier Courrier, dont il me charge de vous faire part.

Dans notre derniere Aſſemblée nous lûmes le procès-verbal de la premiere viſite que MM. de Maſſac, Dufour & Legros avoient faite de la mine de charbon nouvellement découverte dans la Paroiſſe de Saint Pantaleon; ils ont promis de donner inceſſamment le procès verbal de leur ſeconde viſite, & d'en faire part à M. l'Intendant.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Ces Meſſieurs ont encore rapporté qu'ils avoient trouvé dans le Bourg de Noailles des plantes de gaude qui croiſſent naturellement dans cet endroit, & qu'ils avoient pris de ces plantes pour les cultiver dans des jardins. Ils ont promis de faire part au Bureau de leurs expériences ſur cet objet, qui peut devenir fort intéreſſant, ſur tout depuis l'établiſſement d'une Manufacture dans cette Ville. Cette plante eſt non ſeulement utile pour teindre en jaune, mais on en fait encore le céladon, le verd de pomme, celui de mer, le verd naiſſant & le verd gai, en paſſant les étoffes gaudées ſur la cuve d'huile; elle ſert encore de pied à pluſieurs autres couleurs, & on en employe juſques dans le noir. MM. les Commiſſaires ont été priés de faire connoître cette plante à leurs Confreres, afin que chacun puiſſe faire des recherches pour découvrir s'il y a d'autres endroits dans ce pays où elle croiſſe naturellement.

MM. les Amateurs de l'Agriculture ſont invités à nous faire part de leurs expériences & de leurs découvertes; le Bureau recevra leurs Mémoires avec actions de graces, & ſe fera un devoir de choiſir parmi ceux qui ſe ſeront rendus à l'invitation, les Sujets propres à remplir les places vacantes d'Aſſociés réſidans, ou à augmenter utilement le nombre des Aſſociés correſpondans.

FIN.

D'ARBOIS.

Le Samedi 29 Juillet 1769, il s'eſt formé ſur le territoire d'Arbois, & à un quart de lieu, entre le Sud & l'Oueſt, un ouragan dont les effets ont été d'autant plus effrayans, qu'ils arrivent rarement en cette Ville. Dans moins de cinq minutes, il a déraciné de fond en comble, rompu ou maillé quantité de gros arbres, ſur-tout de gros noyers, depuis la côte de Courcelles, en s'étendant par le Fauxbourg Changin au Communal de la Noireſſe, à S. Roch, à Verreux, pour s'évanouir avec grand bruit au Mont de Meſnay & au Vernoy, c'eſt-à-dire, qu'il a parcouru au moins une lieue ſur la largeur d'une portée de carabine. Les toiles qui étoient au blanchiſſage de la Noireſſe voltigerent tout à coup au gré de la tempête. On en a retrouvé dans la riviere, dans les vignes voiſines, & à plus de 200 toiſes. Cet événement imprévu étoit aux yeux des Connoiſſeurs comme l'image d'un volcan, qui ſembloit vomir de noires fumées dans de violens tourbillons bizarrement nuancés, qui diſparoiſſant & ſe reproduiſant d'un inſtant à l'autre, étoient toujours précédés & ſuivis de mugiſſemens épouvantables. Le couvert d'une maiſon de Meſnay a été emporté à cinquante pas. Quelques fonds remplis de chanvre & de bled de Turquie, des vignes même ont été fort endommagés. On évalue la perte des noix à plus de 4000 livres. Le tronc d'un noyer rompu s'eſt trouvé avoir près de dix pieds de tour. Les jeunes arbres n'ont réſiſté qu'à cauſe de leur ſoupleſſe.

Pendant l'ouragan, une perſonne avantageuſement placée par haſard à la deſcente de Pupillin, voyoit ſans crainte ni danger, comme ſur une ſurface plane, ce ſpectacle effrayant, qui, par ſa poſition, devenoit en quelque maniere parallele à ſes yeux, & méritoit être contemplé. Il lui ſurvint l'idée de la fameuſe Troye réduite en cendres, & elle en vit une eſpece d'eſquiſſe naturelle & phyſique, qui bientôt diſparut comme un ſonge.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 26, juſqu'au Mercredi 30 Août 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 26 muids 6 ſeptiers de froment, 9 muids 8 ſeptiers de ſeigle, & 323 muids 2 ſeptiers de farines, il reſtoit de l'autre marché 119 muids de froment, 3 muid 7 ſeptiers de ſeigle, & 383 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 145 muids 6 ſeptiers de froment, 13 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 706 muids 10 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 60 muids 2 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 85 muids 9 ſeptiers, ce qui a fait 145 muids 11 ſeptiers.

Le Mercredi 30 Août, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1011 muids 6 ſeptiers,

tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 658 muids 5 ſept. ; de ſorte qu'il en eſt reſté 335 muids 1 ſeptier.

Le froment a été vendu à la Halle de 21# 10ß à 28# 10ß, le froment nouveau, de 23 à 27# 10ß, le ſeigle, de 13# 15ß à 15# 10ß. Le froment a été vendu à la Greve, de 22 à 28# *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1# 10ß 9d. à 2# 5ß 9d. le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1# à 2# 10ß 9d. auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2ß 9d. à 3ß la *liv.*; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2ß 3d. à 2ß 6d.; idem de Paris, de 2ß 6 à 2ß 9d.; pain bis clair, de 2ß 3d. à 2ß 6d.; pain bis de Paris, de 2ß à 2ß 3d.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix commun du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

ALSACE.				GRENOBLE.				PAU.				POITIERS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Béfort.	20*	8	3	Briançon.	27*	11	3	Aire.				Chatelleraut.	23	4	
Colmar.				Creſt.	22	10		Bayonne.	26	9	6	Chatillon.	24	10	11
				Embrun.	22	10		Dax.	24			Confolens.	20	8	
Haguenau.	18	2	8	Gap.	20*	6	3	Mauleon.	27			Fontenay.	21	10	
				GRENOBLE.	25	14	3	Mont de-mar.	22	4		Les Sables.	26	12	6
Landau.	15*	10		Buis.	22			Oleron.	24	12		Nyort.	19*	16	
				Montelimart.	27	6									
Scheleſtat.	19	18	9	Romans.	25	2	6	PAU.	23	2		POITIERS.	26*	5	9
								S.Jean P.d.P.	26						
STRASB.	18	2	8	Valence.	26							St. Maixent	22	1	7
								S. Sever.	19*	16	1				
wiſſembourg.	16	13	5	Vienne.	25	18	4	Sauveterre.	29*			Thouars.	21	12	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	1	1	From. le ſep.	24	9	10	From. le ſep.	24	14	2	From. le ſep.	22	15	8
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	6	15		Avoine le ſ.	8	6	1	Avoine le ſ.	13	8	10	Avoine le ſ.	8	1	9
Foin le q.	2		6	Foin le q.	2	11	8	Foin le q.	1	9	5	Foin le q.	1	14	11
Paille le q.	1	6	2	Paille le q.	1	6	5	Paille le q.		17	7	Paille le q.		18	6

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres à M. le Laboureur Bas-Normand.

Je crois avoir, Meſſieurs, déja répondu toutes les objections de M. le Laboureur Bas-Normand, dont la culture eſt bien différente de celle de l'Iſle de France, de la France, de la Brie, de la Picardie, de la Beauce, & autres Provinces, dont les moindres Fermes ſont aſſez en général de deux charrues ; il y en a de trois, quatre, cinq, ſix, ſept, huit, même de quinze charrues. Cette culture ſe

conduit & doit ſe conduire bien différemment que la petite culture, aſſez générale de la baſſe Normandie; les Communes ſont très-néceſſaires aux Fermiers de la France, de l'Iſle de France, de la Brie, &c. parce que leurs terres, leurs prés, &c. ne ſont point en clôture, ce qui leur ſeroit très nuiſible à tous égards. Peu leur importe que les beſtiaux des différens Fermiers aillent les uns ſur les autres, puiſque chaque Fermier, Laboureur ou Cultivateur ne peut ni ne doit avoir qu'une bête & demie par arpent; que le Fermier qui a une Ferme d'une charrue, qui doit être compoſée d'environ cent arpens, ne peut avoir qu'un troupeau de 150 bêtes. Il n'eſt donc pas poſſible qu'aucun Cultivateur puiſſe mettre ſur les terres, prés & Communes qu'un nombre déterminé de chaque eſpece d'animaux. Je ſuis ſurpris que M. le Laboureur Bas-Normand puiſſe dire & conclure que les Communes de *Villepariſis* ſoient les ſeules de tout le Royaume bien ménagées; je crois, Meſſieurs, vous en avoir cité pluſieurs, & notamment ceiles du *Bourg de Claye* ſur la route de Meaux. J'ai dit à ce ſujet, & vous l'avez annoncé, que les Habitans en vendant tous les ans les herbages ſur pied d'une partie de leurs Communes, avoient trouvé le moyen de ſe faire un fonds capable de ſe procurer une rente aſſez forte pour avoir un Vicaire, & que depuis ce temps-là une partie de ces produits ſervoit non-ſeulement à l'entretien des Communes, mais encore à payer quelques parties des Tailles des Pauvres; du moins celle-là ſe pratiquoit en 1742, 43, 44, &c. Combien n'aurois-je pas d'exemples à donner de cette eſpece à M. le Laboureur Bas-Normand dans toutes les Provinces que je viens de citer; ſi même il le deſire, j'en donnerai une liſte aſſez longue.

A l'égard de ce que dit ce Monſieur pour l'herbe que pincent de très-près les moutons dans ces ſortes de Communes, on a très-grand ſoin de n'envoyer ces animaux dans ces pâturages que lorſque les vaches en ont mangé l'herbe la plus abondante, & les Fermiers de ces Provinces ſe gardent bien encore d'y envoyer leurs troupeaux lorſqu'il y a un peu d'humidité dans ces pâturages, ce qui arrive preſque toujours lorſque l'herbe y eſt abondante & haute. D'ailleurs ces ſortes de Communes ſont aſſez ordinairement ſituées dans des fonds où très-ſouvent le terrein eſt, par ſa nature & qualité, trés-humide; alors ces pâturages ne peuvent être bons pour des moutons ou brebis que dans des temps fort ſecs ou pendant les gelées.

Je dis plus, c'eſt que les Fermiers de l'Iſle de France, Brie, Beauce, &c. trouvent les Communes ſi avantageuſes pour eux, qu'aucun d'eux n'accepteroit le partage de ces Communes qui ſe trouvent très bien engraiſſées par les fientes & crottins qu'y dépoſent les animaux qu'on y mene paître.

Je conviendrai avec M. le Laboureur Bas-Normand que les landes ſont preſque par-tout ſéches & ſtériles; mais auſſi je ſuis très-d'avis, je dis même qu'il n'eſt pas poſſible de ſe diſpenſer de les faire défricher, parce que preſques toutes ne ſont propres qu'à la production du grain & nullement au pâturage; car j'en ai vu de très-grandes parties où l'on ne trouve que du vignon, de la bruyere, de la fougere & des genets qui ſont très-propres à la production du froment. Il en eſt de même des marais; quoiqu'ils ſoient couverts d'herbes aquatiques, il y en a de très-grandes parties que je connois & qui, à peu de frais, produiroient de bons herbages propres à l'engrais des beſtiaux.

Je finis en obſervant que je ne parle qu'en faveur des Communes qui fourniſſent de bons pâturages; car je perſiſte toujours à demander la culture des Communes & landes où les beſtiaux ne peuvent trouver qu'une foible & mauvaiſe nourriture. Je le répéte, la plupart de ces Communes & landes rapporteroient d'excellens grains; ainſi il ſeroit donc plus avantageux de les mettre en bonne culture que de les laiſſer dans l'état où elles ſont. Je n'examine point ici s'il faudroit les partager ou les affermer au profit de la Communauté; c'eſt une queſtion que je n'ai point envie de traiter. Je deſire ſeulement qu'on tire un produit d'un terrein qui n'en donne aucun. Si mes ſouhaits pouvoient être accomplis, il n'y auroit aucune terre ſans rapport, & la bonne culture ſeroit en vigueur par toute la France. Ce ſont les vœux que je fais journellement.

MOYEN

D'adapter une ruche vuide à une ruche mere. Par M. Arbaud, Docteur en Médecine, à Aix.

L'Inconnu, ſurnommé *Philomeliſſe* par M. l'Abbé Malo, témoigne dans votre Gazette du 18 Juillet dernier, deſirer qu'on donne le moyen d'adapter une ruche vuide à une ruche mere, & cela de maniere que les eſſaims en provenant ſe fixent dans la premiere. . . . Perſuadé, comme tout zélé Citoyen, que ce qui peut avancer les progrès de l'Agriculture eſt de la plus grande importance, je me délaſſe quelquefois à rêver ſur une partie ſi noble & ſi ſatisfaiſante. . . . Il étoit réſulté d'une de mes ſpéculations ſur les abeilles (& dont j'ai fait part à M. Reboul, très-digne Correſpondant de l'Agriculture en cette Province) que l'adaptation d'une ruche vuide, placée au-deſſous, ne peut point remplir l'objet propoſé; que l'adapter au-deſſus, comme ſur les côtés, ce ſeroit s'y prendre d'une maniere pénible & ſujette à beaucoup d'inconvénients. J'imaginai donc d'élever une ruche vuide au-devant de l'ancienne, de la placer à la même hauteur, diſtante d'environ un pied, & communiquant à celle-là par un tuyau de fer blanc d'environ un pouce & demi de diamètre en largeur, d'un peu moins en hauteur, & plat au deſſous... Pour recevoir ce tuyau, il doit être fait au-devant de chaque ruche une ouverture convenable ſituée vers le bas, de telle ſorte qu'on y puiſſe introduire & luter de part & d'autre ledit tuyau, après quoi l'on fermera aux abeilles leur ancien paſſage, pour les forcer à ſortir par celui qu'on laiſſera ouvert, comme à l'ordinaire, au bas de la ruche nouvelle, ſoit à côté, ſoit au deſſous de l'inſertion du tuyau. . . . Cet appareil ſera dreſſé quelque temps avant la ſortie des eſſaims, afin que l'abeille mere s'accoutume à cette nouvelle iſſue, comme à voir que ſa famille pourra ſe loger & travailler à côté d'elle, étant certain que l'eſſaim ne va chercher du logement au loin que lorſqu'il ſe voit à charge aux auteurs de ſa vie.

Il ſera trop facile de juger que la nouvelle famille a pris poſſeſſion & s'eſt miſe à l'ouvrage, pour que je m'arrête à donner ſur cela des ſignes. L'ouvrage commencé, on ſéparera & portera dans une place convenable l'habitation des jeunes ouvrieres, fermant avec du liege l'orifice où s'abouchoit le tuyau. Cela fait, on apareillera une ſeconde ruche devant l'ancienne, l'en ſéparant enſuite de la même façon, pour en ſubſtituer d'autres, ſelon le nombre de fois qu'on jugera la ruche mere être en état d'eſſaimer, ce qui va ſouvent juſqu'à cinq en ce pays . . . Les ruchiers étant ordinairement ſitués au midi, il ſuit de ce que je viens de dire que l'iſſue par la ruche appoſée préſenteroit au nord, & ſans inconvénient, du moins en ce climat. S'il naiſſoit de là quelque difficulté, on releveroit la ruche du côté du midi, ſi l'on ne vouloit y pratiquer des entailles, pour donner aux abeilles une iſſue expoſée aux rayons du ſoleil.

Le moyen que j'indique eſt très-facile, quelles que ſoient la forme & la matiere des ruches : je m'en ſuis procuré pour faire, ſelon ces vues, des expériences déciſives.

Je me propoſe de prouver encore que par une méthode relative à celle ci, l'on peut s'emparer de la riche dépouille de nos diligentes ouvrieres, ſans être aſſez ingrat ni aſſez malaviſé pour les faire périr.

Je n'ai pas cru devoir attendre qu'il fût propoſé des prix pour communiquer mes idées ſur des faits ſi intéreſſants.

MOYEN

De débarraſſer un bœuf d'une pomme ou d'une rave qui ſe ſeroit arrêtée dans ſon goſier. Extrait du Manifcalco inſtruito nella cura delle beſtie bovine, *c'eſt à-dire, le Maréchal inſtruit du traitement des maladies des bêtes à cornes, traduit en François par M Pingeron.*

Il n'arrive que trop ſouvent que les bœufs croyant avaler facilement des pommes ou des raves entieres, dans l'eſperance de les mâcher, ces fruits ou ces légumes reſtent dans leur gorge, & le malheureux animal eſt dupe de ſa gloutonnerie. On le tire d'embarras en le faiſant un peu boire. Si cet expédient devient inutile, on le lie de maniere qu'il ne puiſſe faire aucune détente;

on lui ouvre la bouche avec l'aide de quelqu'un, & l'on y met un morceau de fer deſtiné à la tenir ouverte. On lui met alors la main dans la gorge, pour eſſayer d'en arracher la pomme ou la rave; ſi l'on ne peut en venir à bout, il faut la repouſſer pour la faire deſcendre dans l'eſtomac. Ayez ſoin d'uſer de diligence, & ne pas offenſer le goſier de l'animal avec vos ongles; c'eſt pourquoi vous vous frotterez la main avec de l'huile d'amandes douces ou avec de l'huile commune, & vous en jetterez un peu dans la bouche du bœuf, pour faciliter la déglutition. On peut encore donner de temps en temps à l'animal la compoſition ſuivante avec un cornet. Prenez de l'huile, du beurre & de la leſſive, parties égales, vous incorporerez le tout enſemble, après l'avoir fait fondre, & vous le mettrez tiéde dans la bouche du bœuf; vous lui donnerez à manger à terre, afin qu'il ait la tête baſſe & qu'il puiſſe rejetter plus facilement ce qu'il a avalé, & on lui preſſera en même temps le goſier avec la main. Il faut encore lui ſouffler dans les narines un peu la poudre ſuivante.

Prenez de l'euphorbe, du poivre, de la racine de pyretre, de la graine de creſſon & de celle de moutarde, un quarteron ou trois onces de chaque, vous mettrez le tout en poudre que vous ſoufflerez de temps en temps dans les naſeaux de l'animal avec un tuyau ou cornet; on peut encore lui mettre des plumes couvertes de cette poudre dans les naſeaux. La cauſticité de ce mêlange fera éternuer le bœuf, & ce mouvement violent pourra peut-être hâter la déglution ou faire rejetter la rave ou la pomme arrêtée dans la gorge.

Lorſqu'un bœuf aura avalé une pomme, une rave ou toute autre choſe ſemblable, qui ne pourra pas paſſer, ayez grand ſoin de ne lui rien donner à manger; car il ſeroit plutôt ſuffoqué.

Pour faire deſcendre la pomme ou toute autre choſe dans l'eſtomac du bœuf, mettez lui encore dans la gorge l'inteſtin d'un autre animal rempli de bourre, & au bout duquel vous mettrez un peu d'étoupes. Il faut que cet inteſtin ſoit bien frotté d'huile d'olives ou d'amandes douces, & que les étoupes ſoient bien liées, afin qu'il ne reſte rien dans le goſier du bœuf, de peur que pour remédier à un mal on n'en fit deux.

Si ce reméde ne réuſſit point, jettez le bœuf par terre le plus promptement que vous pourrez; mettez enſuite un morceau de bois ſous la partie de la gorge où la pomme s'eſt arrêtée, & qui ſoit creuſé de maniere que le goſier de l'animal puiſſe s'y loger en partie; vous donnerez enſuite un coup de talon ſur la pomme, pour l'écraſer dans le goſier de l'animal. On peut encore ſe ſervir d'une groſſe tenaille faite pour de pareils accidens, qui ne ſont que trop communs; la pomme ou la rave étant briſée, le bœuf pourra l'avaler; il ſera bientôt hors de danger; il pourra prendre de nouveaux alimens, les ruminer & par conſéquent conſerver ſa vie. Il faut obſerver qu'on ne ſçauroit agir avec trop de diligence; car un bœuf, quelque robuſte & vigoureux qu'il ſoit, eſt bientôt étranglé & ſuffoqué.

Nota. Comme les accidens dont on vient de parler ſont très-funeſtes, & qu'il eſt rare que les bœufs en réchappent, il vaut mieux les prévenir en les tenant toujours éloignés des vergers.

Annonces de Livres.

Diſcours adreſſé à l'Académie Royale des Sciences de Metz. Par M. Auffrai, lors de ſa réception en ladite Académie. A Londres, & ſe trouve à Paris chez Antoine Boudet, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques, 1769.

Les différents Mémoires de M. Auffrai, qu'on a vus dans nos Gazettes & nos Journaux, & qui ont eu l'approbation du Public, ſont déja de grands préjugés en faveur du Diſcours que nous annonçons. On y reconnoît en effet ces traits qui caracteriſent le véritable Citoyen, dont toutes les vues ne tendent qu'au bonheur de ſa Patrie. M. Auffrai fait voir dans ce Diſcours les grands avantages que le Patriotiſme retire des Sciences économiques.

Comme nous ne pouvons pas ſuivre l'Auteur dans toutes les différentes parties de ſon Diſcours, nous nous contenterons de rapporter le trait ſuivant, pour mettre le Lecteur en état de juger du ſtyle de M. Auffrai.

» Ce n'eſt point au haſard qu'un Empire » doit ſa proſpérité ou ſa ſplendeur, ſa » décadence ou ſa deſtruction; mais toujours » à quelques génies ſupérieurs, à ces hom- » mes qui ne naiſſent que pour opérer des » révolutions heureuſes ou funeſtes.

» Il y a 20 ans, notre Nation ſembloit » être dans une eſpece d'engourdiſſement, » & ſon activité naturelle paroiſſoit man- » quer totalement de ce feu qui l'alimente » ordinairement. Mais ce feu n'étoit point » éteint, le Génie, protecteur de notre Em- » pire, veilloit à ſa conſervation. Une heu- » reuſe révolution ſe préparoit, & dans un » ſilence profond, par un travail ſublime, » un homme, c'eût été un Dieu en Grece » & dans Rome, *Monteſquieu*, dictoit à ſa » Nation, diſons mieux, à l'univers policé, » un nouveau Code de Loix. Cet Ouvrage, » fait pour paſſer à nos derniers neveux, » fut un flambeau qui porta le jour dans les » replis les plus cachés, les plus tortueux de » la politique. On découvrit des ſources de » bonheur public juſqu'alors inconnues, » d'autres furent épurées; en un mot la po- » litique débarraſſée de tout le jargon qui » l'obſcurciſſoit, doit autant à ce grand » homme, que la Philoſophie doit à *Deſ- » cartes* & à *Newton*. Quoique la nature ne » produiſe qu'en petit nombre les hommes » de cette trempe, & qu'elle n'en fourniſſe » que de loin en loin, on n'en ſeroit pas » plus fondé à la dire avare de ſemblables » tréſors. Cette mere bienfaiſante connoît » nos beſoins, & paroît, plus que jamais, » attentive & ſoigneuſe à nous donner, » mais à ne nous pas prodiguer des ſecours » dont la multiplicité favoriſeroit la pareſſe » & l'indolence. *Monteſquieu* nous a laiſſé un » Texte dont le commentaire pourra nous » occuper utilement, non-ſeulement bien » des années, mais peut-être même des » ſiecles ».

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *6 Septembre 1769.*	BORDEAUX. *le 28 Août.*	CADIX. *le 15 Août.*	AMSTERDAM *le 14 Août.*
Amſterdam, 54 ½	Amſt. 54 15 16e 55 à 2 uſ.	Paris, . . 77	Paris, 54 1 16 53 11 16 ½
Lond. . . 32 15 16	Lond. . 32 1 16 à 2 uſ.	Amſt. . . . 96 ¢	Lond. 34 1 ½
Hambourg, . . 180 ¼	Hamb. 26 13 16 à 2 uſ.	Lond. . . 40 ¾ 7 8	Bordeaux. . . .
Madrid, . 15 1	Paris, ¼ p ⅝ p.	Paris . ½ p. ⅝. p.	Madrid, . 94
Cadix, . . 14 19 6			Cadix. . 93 ¾
Livourne, . 96			Liſb. . . 45 13 16e
Lyon, . . 3 8e b			Veniſe, ...
			Gênes, ...
			Livourne, 87 ½ ¼
			Hamb. 32 13 16e à vue. 32 9 16 ½

ETAT

Des Toiles & Toileries qui ont été viſitées & marquées dans les Bureaux de la Généralité de Caën pendant les ſix derniers mois de l'année 1768.

A Caën, 574 pieces, valeur, .. 90970 liv.
A Bayeux, 354 pieces, valeur, 60070 liv.
A Saint-Lo, 107 pieces, valeur, 13570 liv.
A Vire, 129 pieces, valeur, .. 14710 liv.
A Canify, 3826 pieces, valeur, 210710 liv.
A Flers, 3356 pieces, valeur, 174580 liv.
Aux Halles Foraines de Caën, 3450 pieces, valeur, ... 246760 liv.
Total des pieces ..... 11796.

Pareil ſémeſtre de 1767 .... 13722.
Diminution ..... 1926.
Total des ſommes ..... 811370 liv.
Pareil ſémeſtre de 1767 ... 953841 liv.
Diminution ..... 142471 liv.

COMPARAISON

Des deux ſémeſtres réunis de l'année 1768 avec ceux de l'année 1767.

1767 ... 29060 pieces, val. 2034660 liv.
1768 ... 27853 pieces, val. 1960177 liv.
Diminution .. 1207 pieces, val. 74483 liv.

Cette diminution n'eſt qu'apparente, par la raiſon que les articles de Coutances, de Condé ſur Noireau, d'Athis, de Sainte-Honorine, (Election de Vire) & de Cherbourg, n'ont pu être portées ſur le préſent état.

ETAT

Des Manufactures de Draperies de la Généralité de Caën, & des Etoffes qui ont été fabriquées pendant les ſix derniers mois de l'année 1768.

A Caën, 130 Fabricants, 250 métiers, 349 pieces ..... 40021 liv.
A Bayeux, 11 Fabricants, 10 métiers, 68 pieces ..... 5366 liv.
A Vire, 100 Fabricants, 120 métiers, 3944 pieces ..... 301874 liv.
A Saint-Lo, 50 Fabricants, 150 métiers, 152 pieces ..... 35760 liv.
A Cherbourg, 25 Fabricants, 35 métiers, 180 pieces ..... 23900 liv.
A Valognes, 7 Fabricants, 15 métiers, 54 pieces ..... 10800 liv.
Total des pieces ..... 4747.
Total des ſommes ..... 417721 liv.

Le total de pareil ſémeſtre pour l'année précédente étoit, pour les pieces, de 5334.
Pour les ſommes, de ..... 469868 liv.
La diminution des pieces eſt de 587.
Et celle en valeur, de ..... 52147 liv.
mais il faut obſerver qu'on n'a point ici la déclaration de Condé & des Paroiſſes de l'Election de Vire,

COMPARAISON

Des deux ſémeſtres réunis de l'année 1768, avec ceux de l'année 1767.

1768 .... 9888 pieces eſtimées 857069 l.
1767 ... 10924 p. ..... 947253 l.
Diminution .... 1036 p. ..... 90124 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 6 Septembre 1769.*

Or de Portug. à	714			marc.
Du Mexique à	706			marc.
Du Perou à	700			marc.
Les guinées à	712			marc.
Ducats à	97	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5		once.
Or à 20 karats à	82			marc.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	12	6	marc.
Piaſtres, à	48	12	6	marc.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Sept. 1769.	Lundi 4.	Mardi 5.	Mercredi 6.
Ac. des Indes	1080	1080	1080
Emp. de la Com.	360		360
Prom. à 5 p. %			
Prom. à 4 p. %	52	51	51
Ac. des Fermes.	862 ½	862 ½	865
2 ſ. p. l. du Dix.		7 ½	7
3e. Loterie.			
Annuités.	298	298	
Coup. d'An.	60	60	60
Emp. de 50 mil.		45	45
Emp. de 30 mil.	48 ½	48 ½	48 ½
Col. 1759.	50	50	50 ½
Canada.	55	55	55
4e. L. Epoques.	14 ½	14 ½ 15 14 ½	14 ½
Nouette.	45	45	45
tirage de la C.	3e 380.	5e 328.	4e 345
Sur la Ville.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 4 p. %			
A 3 p. % ſ. l. cuirs			
A 3 p. % ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 72.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François faiſant enſemble l'encombrement 1016 tonneaux, 8 Anglois de 645, 3 Hollandois de 94 & 1 Eſpagnol de 70; ſçavoir, des François, le *Mars* de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques Suywers*, venant de la Baſſe Terre de la Guadeloupe chargé de 407 bariques 7 quarts de ſucre, 41 futailles de café, 83 balles de coton, &c.; le *S. Antoine*, Capitaine *N. Bachelier*; la *Providence de Dieu*, Capitaine *Guillaume de Windt*, venant tous deux de Marſeille chargés de vin, eau-de-vie, ſoufre, ſavon, huile & autres marchandiſes; le *Saint Pierre*, Capitaine *Nicolas Blanckmann*, venant de Roterdam chargé de 44 pieces de genievre; la *Société* de Nantes, Cap. *Fr. Monnier*, venant de Nantes chargé de 153 bariques de ſucre brut, 32 balles de coton, 2 ſacs de café & autres marchandiſes; la *Sainte Catherine* de Laſiin, Capitaine *Pierre Olivier*, venant de Bordeaux chargé de vin, eau de-vie & autres marchandiſes; le *Saint Marc* de Courſeilles, Capitaine *François Sinnier*, venant de Dives avec cidre & futailles; le *Saint Louis* de Boulogne, Capitaine *Jean Baptiſte Coppin*, venant de Boulogné chargé de differentes marchandiſes; la *Marie Joſeph* du Conquet ainſi que le ſuivant, Capitaine *Marc Duboſq*; le *Don de Dieu*, Capitaine *Noel Brielion*; le *Saint Joſeph* de Dieppe, Capitaine *L. Maſſé*, venant tous trois de Marennes; le *Saint Jean Bonaventure* de Breſt ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jean Crozon*, venant de Brouage; la *Julie*, Capitaine *Potrait*, venant de Seudres chargé avec les quatre précédens de 454 muids 36 boiſſeaux de ſel; des Anglois, le *Thierry*, Capitaine *Humphry Taylor*, venant de Glaſcow chargé de 211 boucauts de tabac en feuilles; le *Prince Georges*, Capitaine *Jean King*, venant de Wight chargé de thé & porcelaine; le *Saint Pierre*, Capitaine *Guillaume Cowſy*, venant de Port-Maurice chargé de 264 bariques d'huile d'olive; le *Ruby*, Capitaine *Robert Nelſen*, venant de Barcelonne chargé de 130 bariques d'eau-de-vie, 167 bariques de vin & autres marchandiſes; la *Jeanne*, Cap. *Jacques Michel Morray*, venant de Salo, chargé de 123 bariques d'eau de vie, une partie de liege & autres marchandiſes; le *Hardwick*, Capitaine *Michel Owner*, venant de Newcaſtle avec charbon de terre; le *Thomas*, Capitaine *Jean Scaron*; le *Chriſtophe*, Capitaine *Joſeph Gromby*, venant tous deux de Dublin ſur leſt; des Hollandois, l'*Amitié*, Capitaine *Raſmus Samuels*, venant de Fleſſingue & reparti pour Lisbonne chargé de tabac; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Pierre Kanne*, venant de Terveer chargé de 40 pieces de genievre; la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*, venant de Niewport ſur leſt; le *Joſeph & les Ames* de Bilbao, Capitaine *Jean Sagaſty*, venant de Saint Sebaſtien chargé de 568 quintaux de côtes de tabac.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 2 Navires François, 6 Anglois de 542 tonneaux, 4 Hollandois de 556 & 1 Suédois de 102 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Actif* de 260 tonneaux, Capitaine *Jean Joſeph Hallein*, allant à Léogane avec marchandiſes du Pays & vivres de diverſes eſpèces; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Niewport avec tabac en feuilles, ſel & autres marchandiſes; des Anglois, la *Marie & Jacques*, Capitaine *Thomas Moore*; le *Jeu des Neuf Quilles*, Capitaine *Thomas Barrow*, allant tous deux à Londres avec 254 bariques & pipes de vin & differentes marchandiſes; le *Follarton*, Capitaine *Jean Francis*, allant à Glaſcow; le *Jean & Eliſabeth*, Capitaine *Edouard Storm*; le *Jean & Sara*, Capitaine *Thomas Smith*; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Jean Simie*, allant tous trois à Sunderland ſur leſt ainſi que celui qui les précéde; des Hollandois, la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*, allant à Oſtende chargé de chanvre, wedaſſe & autres marchandiſes; les *Deux Freres*, Capitaine *Laurent Dewit*, allant à Deſhaven chargé de futaillles vuides; la *Fortune*, Capitaine *Pierre Vandermeer*, allant à Roterdam; la *Demoiſelle Cornille*, Capitaine *Wylke Menke*, allant à Dockum tous deux ſur leſt; l'*Emanuel* de Stockholm, Capitaine *Pierre Gardeman*, allant à Elſeneur chargé de ſel.

DE HONFLEUR.

ARRIVE'E *de Navires.*

Du 25 Juillet au 28 Août 1769, il eſt entré

dans ce Port 11 Bâtimens François & 4 Etrangers ; ſçavoir, des François ; la *Sainte Julie*, Capitaine *George Alexis Hards*; la *Sainte Marthe*, Capitaine *Louis Safray*; la *Roſe Adélaide*, Capitaine *Louis Marais*, venant tous trois de Marſeille chargé de vins, eau-de vie, huile, ſavon, coton, &c.; les *Deux Freres*, Capitaine *Dolaberriague*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Durety*; le *Conquérant*, Capitaine *Blanchard*, venant tous trois de Cette chargés de vin; le *Saint Charles*, Capitaine *Noel Tanquerey* de S. Malo, venant du Banc de Terre Neuve chargé de morue; le *Saint Jean*, Capitaine *Flouest*, venant de Calais chargé de chanvre; le *Gracieux*, Capitaine *Lecourt*, venant de Rouen chargé de bois de conſtruction; la *Victoire*, Capitaine *Fauqueux*, en relâche pour Cadix; l'*Utile*, Capitaine *Dagué*, venant de la Guadeloupe en relâche pour Rouen chargé de ſucre, café, coton & autres, des Etrangers, la *Marie Anne*, Cap. *Jean Chriſtophe* de Stockholm, venant de Port-Maurice chargé de citrons & d'huile; le *Ravey Caſtle*, Capitaine *Guillaume Perret*, venant d . . . . . chargé de plomb & autres; la *Minerve*, Capitaine *Pierre Janſen Kock*, chargé de plâtre pour Gothembourg; la *Notre Dame de la Conception*, Capitaine *Jean Baptiſte Laral* de Saint Sebaſtien, venant d'Oſtende ſur leſt en relâche pour Saint Sebaſtien.

DE LA ROCHELLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Crucius*, Capitaine *Bedel*, venant du Port au Prince, & le *Zéphyr*, venant de la Martinique, chargés tous deux de 2 boucauts 6 bariques 9 quarts d'indigo, 533 bariques 5 quarts de ſucre brut, 209 bariques 19 quarts de ſucre terré, 81 boucauts 69 bariques 155 quarts 1 ancre de café, 55 balles de coton, 19 cuirs en poil.

Prix courants de quelques Denrées.

Le froment, de 220 à 240 liv.; orge de 125 à 130 liv.; avoine, 60 liv.

Eau-de-vie, de 115 à 118 liv.

Sel nouveau de Ré, 740 liv.; dito de Chaudieres de Seudres, 800 liv.

Sucre brut, de 23 à 30 liv.; ſucre blanc, troiſiéme ſorte, de 44 à 46 liv.; café de Saint Domingue, de 19 à 19 ſols 3 deniers; dito de la Martinique, de 1 à 1 liv. 1 ſol; rocou, de 1 à 1 liv. 1 ſol; indigo cuivré, de 6 à 6 livres 5 ſols; coton de Saint Domingue, de 105 à 110 liv.; ſyrop, de 15 liv. 10 ſols à 16 liv.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 27 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 24 Bâtimens François & 5 Etrangers; des premiers 13 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Réſolution* de 150 tonneaux, Capitaine *Cotard*; la *Magdelon* de 200 tonneaux, Capitaine *Jung*; la *Fort Dauphin* de 180 tonneaux, Capitaine *Dupuy*; la *Princeſſe de Beauveau* de 250 tonneaux, Capitaine *Dacier*, partis tous quatre de la Martinique; le *Samſon* de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Lemoine*; le *Duc de Praſlin* de 250 tonneaux, Capitaine *Gimbal*; la *Marquiſe de Bonneuil* de 300 tonneaux, Capitaine *Pierre Dalheu*; la *Bonne Eſpérance* de 200 tonneaux, Capitaine *Bouquoy*, partis tous quatre de la Guadeloupe; la *Bretagne* de Vannes & de 300 tonneaux, Capitaine *Joſeph Mancel*; l'*Union* de 250 tonneaux, Capitaine *Jean Sorret*; la *Fortune* du Havre & de 200 tonneaux, Capitaine *Louis Labbé*; l'*Amphitrion* de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Coudine*, partis tous quatre de Saint Domingue; le *Jean François* de 250 tonneaux, Capitaine *Jean Baptiſte Ventre*, parti des Cayes Saint Louis chargé, ainſi que les précédens, de marchandiſes du cru des Colonies pour differens Particuliers & Négocians de Bordeaux; des 11 autres François faiſant enſemble l'encombrement de 355 tonneaux, 2 venoient de Quiberon, 1 de Saint Sebaſtien, 1 du Havre, 1 de Marans, 1 de la Rochelle, 1 de Concarneau, 1 de l'Orient, 1 de Nantes, 1 de Morlaix & 1 de Redon, chargés de diverſes marchandiſes; des 5 Etrangers, faiſant 559 tonneaux, 1 venoit de Dantzick avec froment & planches de ſapin, 1 d'Amſterdam, 1 de Drompton, 1 de Newcaſtle & 1 de la Nouvelle Yorck, chargés de charbon de terre, planches, fer & autres marchandiſes.

DE CADIX, *le* 11 *Août* 1769.

Le huit ou neuf Août le Galion Eſpagnol l'*Oriſiame* arriva à Cadix venant de *Buenos Ayres*, chargé de 55000 cuirs & 300000 piaſtres fortes. Il a été eſcorté depuis la hauteur des Canaries par le Vaiſſeau de Guerre Eſpagnol le *S. Julien* qui revenoit de ces Iſles chargé de 200000 piaſtres du produit des droits Royaux qu'il y avoit recouvrés.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 16 Septembre.

AGRICULTURE.

SUITE

De la Déclaration du Roi pour les Défrichements en Dauphiné, &c.

ARTICLE VIII.

VOULONS pareillement que les Particuliers qui auront entrepris leſdits défrichemens, ne puiſſent être augmentés à la Capitation, ni aſſujettis à aucune autre nouvelle impoſition, à raiſon des profits & bénéfices qu'ils pourront faire ſur leſdites terres, de quelque nature & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

IX. L'exemption des dîmes ne pourra avoir lieu plus long-temps que celle de la Taille, Vingtièmes & autres impoſitions; enſorte qu'après l'expiration des quinze années, ou après celle du terme pendant lequel Nous aurons cru devoir proroger leſdites exemptions, Nous voulons & entendons que les terres nouvellement défrichées ſoient aſſujetties au paiement, tant des dimes, que de la Taille, & autres impoſitions, ſuivant le taux, & en la maniere qui ſera par Nous ordonnée.

X. Les Propriétaires de ces terreins, de même que ceux à deſſécher, leurs Ceſſionnaires ou Fermiers, ne ſeront tenus de payer aucuns endroits d'inſinuation, centième ni demi-centième denier pour les baux par eux faits relativement à l'exploitation de ces terreins, quoiqu'ils ſoient pour un terme au-deſſus de neuf années, juſqu'à vingt-ſept, & même vingt-neuf ans.

XI. N'entendons néanmoins rien innover aux diſpoſitions de l'Ordonnance du mois d'Août 1669, ni déroger aux Arrêts & Réglemens précédemment rendus contre les défrichemens des montagnes, landes & bruyeres, places vaines & vagues aux rives des bois & forêts, leſquels continueront d'être exécutés ſuivant leur forme & teneur.

XII. Les Etrangers actuellement occupés auxdits défrichemens ou deſſéchemens, ou qui ſe rendront en France pour ſe livrer à ces travaux, ſoit qu'ils y ſoient employés comme Entrepreneurs, ſoit en qualité de Fermiers, ou ſimples Journaliers, ſeront réputés Regnicoles; & comme tels, jouiront de tous les avantages dont jouiſſent nos propres Sujets. Voulons qu'ils puiſſent acquérir & diſpoſer de leurs biens, tant par donation entre-vifs, que par teſtament, codicille, & tous autres actes de derniere volonté, en faveur de leurs enfans, parens & autres, domiciliés en France, même à l'égard du mobilier ſeulement, en faveur de leurs enfans, parens & autres, domiciliés en pays étranger, en ſe conformant cependant aux Loix & Coutumes des lieux de leur domicile, ou à celles qui ſe trouveront régir les lieux où les biens immeubles ſeront ſitués; renonçant, tant pour Nous que pour nos ſucceſſeurs, à tous droits d'Aubaine, Déshérence, & à tous autres à Nous appartenant ſur la ſucceſſion des Etrangers qui décédent dans notre Royaume.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

XIII. Les Etrangers ne ſeront néanmoins tenus pour Regnicoles que lorſqu'ils auront élu leur domicile ordinaire ſur les lieux où il ſera fait des défrichemens ou des deſſéchemens, & qu'ils auront déclaré, devant les Juges Royaux du reſſort, qu'ils entendent y fixer leurdit domicile pour l'eſpace au moins de ſix années; & lorſqu'ils auront juſtifié après ledit temps auxdits Juges par un certificat en bonne forme, qui ſera dépoſé au Greffe, ſigné du Curé & de deux des Officiers Municipaux, qu'ils y ont été employés ſans diſcontinuation auxdits travaux, dont il leur ſera donné acte par leſdits Juges, ſans frais, excepté ceux du Greffe, que Nous avons fixés à 3 livres.

XIV. Si quelques uns deſdits Etrangers venoient à décéder dans le cours deſdites ſix années, à compter du jour qu'ils auront fait leur déclaration devant leſdits Juges, les enfans, parens ou autres, domiciliés en France, appellés à recueillir leur ſucceſſion, & même à l'égard du mobilier ſeulement, ceux domiciliés en pays étranger, en auront délivrance, en juſtifiant par un certificat en la forme preſcrite par l'article précédent, que leſdits Etrangers étoient employés auxdits défrichemens ou deſſechemens. Si donnons en mandement à nos amés & féaux les Gens tenant notre Cour de Parlement & Aides à Grenoble, que ces Préſentes ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelles garder, obſerver & exécuter ſelon leur forme & teneur, nonobſtant tous Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens & autres choſes à ce contraires, auxquelles Nous avons, en tant que beſoin ſeroit, dérogé & dérogeons par ces Préſentes; aux copies deſquelles, collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secretaires, voulons que foi ſoit ajoutée comme à l'original: car tel eſt notre plaiſir. En témoin de quoi, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Préſentes. Donné à Verſailles le vingt-huitième jour du mois de Novembre, l'an de grace 1768, & de notre regne le cinquante-quatrième *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*: Par le Roi Dauphin, LE DUC DE CHOISEUL. Vu au Conſeil. MAYNON.

Sur la Requête préſentée à la Cour par le Procureur Général du Roi, tendante à publication & enregiſtrement de la Déclaration donnée par S. M. à Verſailles le vingt-huitième Novembre dernier, pour encourager les défrichemens en Dauphiné.

Vu par la Cour ladite Requête, ſignée VIDAUD.

Oui le rapport de M. CLAUDE-IGNACE DE TRIVIO, Sous-Doyen.

LA COUR, les Chambres aſſemblées, a ordonné & ordonne que ladite Déclaration ſera lue & publiée à l'Audience publique, & enregiſtrée au Greffe de ladite Cour, pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur: que pluſieurs copies collationnées par l'un des Secretaires de ladite Cour, ſeront envoyées aux Préſidial de Valence, Bailliages, Sénéchauſſées, Juſtice d'Orange, & autres Sieges Royaux & accoutumés du Reſſort, pour y être faites pareilles lecture & publication aux Audiences deſdits Sieges & enrégiſtrement dans leurs Greffes, à la diligence des Subſtituts dudit Procureur Général du Roi, qui en certifieront la Cour dans le mois, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms. Fait à Grenoble en Parlement le vingt-huit Avril mil ſept cent ſoixante-neuf.

Signé, BOISSET.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 6, juſqu'au Samedi 9 Septembre 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 44 muids 8 ſeptiers de froment, 13 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 207 muids de farines, il reſtoit de l'autre marché 38 muids 2 ſept. de from^t, 3 muids 1 ſept. de ſeigle, & 422 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 82 muids 8 ſeptiers de froment, 16 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 629 muids 8 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 151 muids 1 ſeptier de froment; il reſtoit du marché précédent 154 muids, ce qui a fait 305 muids 1 ſeptier.

Le Samedi 9 Septembre, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1033 muids 10 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 339 muids 1 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 694 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 28 ℔ 18 ß, le froment nouveau, de 22 à 30 ℔, le seigle, de 15 à 18 ℔ Le froment a été vendu à la Greve, de 25 à 29 ℔ *le septier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 6 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boisseau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 10 ß 9 ₰ aussi le *boisseau.*

Le pain blanc de Gonesse de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Gonesse, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1769, pour Soissons, Besançon & Bourges, & Août dans la Généralité de Riom.*

BESANÇON. Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Arbois.	21	15	
Baume.	19*	18	
BESANÇON.	21	13	3
Dole.	21	10	3
Gray.	21	12	
Lons-le-Saunier.	23	4	
Orgelet.	22	16	
Ornans.	24		
Poligny.	23	4	
Pontarlier.	24	16	
St. Claude.	25*	2	9
Quingey, & Salins.	22		
Vesoul.	21		

PRIX COMMUNS.			
From. le sep.	22	10	1
Pain la liv.		2	10
Avoine le s.	7	9	7
Foin le q.	2	3	9
Paille le q.	1	1	7

BOURGES. Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
BOURGES.	20	2	3
Chateauroux	19	8	10
Dun le Roi.	18		
Issoudun.	19	10	7
La Charité.	23	4	
La Chastre.	17*	17	
Le Blanc.	24*	7	6
St. Amand.	19	11	
Sancerre.	18	16	4
Vierzon.	21	15	

PRIX COMMUNS.			
From. le sep.	20	5	3
Pain la liv.		2	5
Avoine le s.	5	16	5
Foin le q.	1	17	
Paille le q.	1	3	

SOISSONS Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Château-T.	19	16	8
Chauny.	21	12	
Clermont.	25*	4	7
Coucy.	22	5	
Creipy.	25		
Fer-en-Tard.	21	18	
Guise.	24	15	
Ham.	22	8	
Hirson.	24		
Lafere.	18*		
Laon.	18	15	
Marle.	22	10	1
Noyon.	20	12	6
Ribemont.	24		
SOISSONS.	22	10	
Vervins.	24	6	

PRIX COMMUNS.			
From. le sep.	22	7	1
Pain la liv.		2	8
Avoine le s.	5	15	8
Foin le q.	1	17	
Paille le q.	1	1	10

RIOM. Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Aurillac	24*	3	11
Brioude.	18*	16	7
Clermont	21	12	
Issoire.	19	17	9
Mauriac.	22		
RIOM.	19	19	4
St. Flour.	21		

PRIX COMMUNS.			
From. le sep.	21	1	5
Pain la liv.		2	6
Avoine le s.	5	10	8
Foin le q.	1	18	7
Paille le q.	1	2	

LETTRE

De M. Sta du Montechor, sur la Récolte.

Pour satisfaire, Messieurs, à votre Gazette du 2 de ce mois, je vous dirai que la récolte des bleds, seigle & souerion dans la basse Picardie & dans le Boulonnois a été fort bonne, puisqu'elle est au moins du double de l'année derniere; j'en ai la preuve par moi-même: je n'en avois dépouillé l'an passé qu'environ 5000, & j'en ai cette année dans mes granges passé 11000 bottes, qui me donneront environ autant de boisseaux de 15 à 16 livres; j'ai dépouillé le tout, sans pluie & sans accident, dans 80 mesures de terre.

Il n'en eſt pas de même des grains de Mars, c'eſt-à-dire, des avoines, des orges ou pamelles, des biſailles & des veſces, dont les dépouilles ſeront fort médiocres; je ſuis, pour ainſi dire, le ſeul de ce canton qui en dépouillera paſſablement.

Il eſt bon de vous obſerver, Monſieur, que tous mes bleds de ſemence avoient été chaulés à la façon de M. de Sutieres, de ſorte que mes terres, qui n'avoient pas été amendées, ont preſque donné autant que celles qui l'avoient été, & je peux certifier n'avoir pas trouvé dans tous mes bleds un épi de bled noir, tandis que les terres voiſines en étoient remplies; mais je dois vous obſerver que mes bleds n'ont pas été plutôt mûrs que ceux du même terroir.

J'ai auſſi fait chauler tous mes grains de Mars, qui n'ont pas pour cela été préſervés des inſectes que les pluies froides nous ont donnés. Il y avoit eſpérance d'une bonne récolte de fruits juſqu'à la fin de Mai, où les fleurs & les feuilles furent mangées par des pucerons verds, qui auroient tout détruit, ſans un grand orage ſurvenu le 16 Juin, qui a auſſi fait périr les pucerons noirs ou honinges qui avoient attaqués les feve.

Mes avoines ſont les ſeules du Pays qui aient été chaulées, auſſi ſont elles venues les plus belles avec de très-fortes tiges, tellement que dans 25 meſures j'en aurai au moins 2000 bottes, qui me produiront au moins 3000 boiſſeaux d'avoine.

Je finis en vous priant, Monſieur, de vouloir bien faire décider une queſtion que je vais vous propoſer.

On ne ſe ſouvient pas, de mémoire d'hommes, d'avoir vu ſemer des colſats dans cette Paroiſſe (*a*); quoi qu'il en ſoit, le Curé prétend que je dois lui en donner le dixième boiſſeau pour la dixme; c'eſt ce que je refuſe de payer, attendu que c'eſt une dixme inſolite, non accoutumée, & qui, ſuivant les Loix & Ordonnances rapportées par Ferriere, ne doit pas être perçue ni demandée.

Il doit me faire aſſigner; j'ai conſulté nos Avocats, qui ſont tous de ſentiment que je ne dois pas la dixme. Il eſt bon de vous obſerver que le Curé n'y perd rien, puiſque je fais ſemer mes colſats dans des jacheres où je fais ſemer du bled la même année, comme dans les autres terres à jacheres de la même ſole.

(a) *Mailly-Montcarel, près de Boulogne ſur Mer.*

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 27 Juillet 1767, par M. Cabanis, actuellement Secretaire Perpétuel, par la démiſſion de M. Selebran.

17 Juin 1765.

Dans l'Aſſemblée ſuivante, M. Malepeyre du Saillant exécuta ſa promeſſe, en liſant un Memoire très inſtructif & très-détaillé ſur les divers avantages que retireroit cette Province, & en particulier la Ville de Brive, ſi la Coreze & la Vezere étoient navigables juſqu'à leur commune jonction à la Dordogne; n'ayant pas trouvé ce Mémoire dans le depôt qui m'a été remis, il m'eſt impoſſible d'en faire l'analyſe: tout ce que je peux dire en toute vérité, c'eſt qu'il parut ſi intéreſſant à toute l'Aſſemblee, qu'on crut devoir en envoyer une copie à M. de Bertin, pour l'intéreſſer de plus en plus ſur cet objet. On annonça dans cette même Séance la nouvelle découverte d'un filon de mine de charbon près le village de Chabannes, Paroiſſe d'Iſlandon. M. de Sales & moi fûmes chargés de la faire examiner; M. Malepeyre propoſa auſſi de faire l'eſſai d'une argille qui ſe trouvoit à la ſuperficie de la mine découverte dans la Paroiſſe de Saint Pantaleon, dont il préſumoit qu'on pourroit former une poterie très fine; il fut prié de faire faire cette expérience.

Premier Juillet.

Le Bureau s'occupa dans l'Aſſemblée du 1^er^ Juillet ſuivant des vues préſentées par M. Vandebrande, Négociant de Bordeaux & Propriétaire de deux Manufactures à Libourne, pour l'exploitation de nos mines de charbon. Je fis auſſi le rapport de l'état où j'avois trouvé les filons qui ſe préſentoient dans la Paroiſſe d'Iſlandon, & je préſentai quelques fragments de mineray,